

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 31

A l'alinéa 17, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.